

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

DELIBERATION n° 0110-2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 07 octobre 2022, s'est réuni dans les locaux du SICASIL, 28 Boulevard du Midi Louise Moreau à Cannes La Bocca, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

M. Eric CHALVIN

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mme Michèle ALMES ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET, Didier CARRETERO, Jacques NESA, Marc OCCELLI, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
M. Alain LACQUEMENT ;

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Didier CARRETERO ;
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA ;

Pour la CASA

M. Georges VAZIA par M. Eric CHALVIN

Pour la CAPG

-

SICASIL

AR Prefecture

006-250601689-20221013-0110_2022-DE
Reçu le 21/10/2022

~~Pour la compétence défense extérieure contre~~
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 16

MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

Mmes Danièle NEVET, Michèle ALMES ;
MM. Jacques NESA, Didier CARRETERO, Marc OCCELLI.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Cédric VAUTE ;

Pour la Commune de la Roquette

M. Alain LACQUEMENT;

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

-

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

Mme Marie POURREYRON par M. Didier CARRETERO ;
M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;

Pour la Commune du Cannet

-

Monsieur le Président expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU l'instruction M49 qui régit le Budget Principal Eau Potable ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) n°1204-2022 du 7 avril 2022 portant approbation du Budget principal Eau potable 2022 avec reprise des résultats de l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que cette décision modificative permet de régulariser des écritures comptables ;

CONSIDERANT la nécessité de faire les ajustements budgétaires suivants :

A - SECTION D'EXPLOITATION

En matière de recettes, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chapitre 76 – Autres produits financiers (+ 42 900,00 €)

Il s'agit d'encaisser les intérêts financiers de l'année 2020 relatifs aux parts sociales souscrites auprès de la Caisse d'Epargne.

En matière de dépenses, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (+42 900,00 €)

La recette complémentaire issue de la perception des intérêts financiers des parts sociales est affectée au financement des investissements.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

En matière de recettes, la section évolue de la façon suivante :

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation (+42 900,00 €)

La décision modificative impliquant une augmentation du virement depuis la section de fonctionnement, le chapitre 021 est augmenté de 42 900,00 € finançant ainsi la capitalisation des intérêts financiers des parts sociales.

Chapitre 16 - Emprunts (+ 1 000 000,00 €)

Il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les travaux non budgétés initialement au budget primitif.

En matière de Dépenses, la section évolue de la façon suivante :

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (+1 000 000,00 €)

Ce chapitre évolue pour prendre en compte la valorisation des travaux réseaux 2023 à hauteur de 350 000 € ainsi que les opérations de travaux 2022 programmées mais non budgétées à hauteur de 700 000,00 €.



Des ajustements budgétaires sont également réalisés au sein du chapitre, entre opérations, pour financer notamment les crédits de paiements ouverts sur l'AP/CP « Travaux réseaux 2022 – OP 138 APCP » à hauteur de 1 790 000,00 €.

Chapitre 26 - Participations et créances (+ 42 900,00 €)

Les crédits budgétaires inscrits permettent de prendre en compte la capitalisation exceptionnelle des intérêts financiers rendus obligatoires par l'Etat en 2020 (année covid).

Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1, chapitre par chapitre, du Budget principal Eau Potable 2022 :

La section de fonctionnement évolue de 42 900.00 € pour passer de **9 483 551,70 €** à **9 526 451,70 €** :

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap.	Recettes	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
7688	Autres produits financiers	0,00 €	42 900,00 €	42 900,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
023	Virement à la section d'investissement	5 774 506,16 €	42 900,00 €	5 817 406,16 €

La section d'investissement évolue de 1 042 900.00 € passant de 15 794 740,60 € à 16 837 640,60 € :

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap.	Recettes	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 774 506,16 €	42 900,00 €	5 817 406,16 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2022 + RAR	évolution	nouveau BP 2022
23	Immobilisations en cours	11 710 554,22 €	1 000 000,00 €	12 710 554,22 €
26	Participations et créances	- €	42 900,00 €	42 900,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE